

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 février 2011

CP 11/02-14

L'an deux mil onze, le 21 février à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Mouchard, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Étaient excusés : MM. Gonzalez et Roger.

TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS COMMUNES DE BRESSOLS ET CASTELSARRASIN

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen deux demandes de garanties d'emprunts présentées par Monsieur le Président de Tarn et Garonne Habitat.

I – Commune de Bressols

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de trois logements PLAI et la construction de six logements PLUS situés rue du Tournon à Bressols.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 668 176 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS travaux	339 308,00 €
* Prêt PLAI travaux	168 241,00 €
* Subvention CIL	20 000,00 €
* Subvention Commune	52 627,00 €
* Subvention Etat	33 000 €
* Subvention recherchée	55 000 €
Total	668 176,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 507 549 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PLUS travaux	
Montant	339 308,00 €
Montant de la garantie	135 723,20 €
Taux d'intérêt actuariel	2,35%
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Préfinancement	0 à 24 mois

- Prêt PLAI travaux	
Montant	168 241,00 €
Montant de la garantie	67 296,40 €
Taux d'intérêt actuariel	1,55%
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 203 019,60 €, soit 40 % d'un montant de 507 549 €, sous réserve que la Communauté de Montauban Trois Rivières se porte garante par délibération à hauteur de 60 % des emprunts souscrits.

II – Commune de Castelsarrasin

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration d'un logement T3 PLUS situé cité Cassenel, rue Léon Blum à Castelsarrasin.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 55 610 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS travaux	54 610 €
* Subvention Etat	1 000,00 €
Total	55 610,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 54 610 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PLUS travaux	
Montant	54 610,00 €
Montant de la garantie	27 305,00 €
Taux d'intérêt actuariel	2,35%
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 27 305 €, soit 50 % d'un montant de 54 610 €, sous réserve que la Commune de Castelsarrasin se porte garante par délibération à hauteur de 50 % de l'emprunt souscrit.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat :

Acquisition et amélioration de trois logements PLAI et construction de six logements PLUS situés rue du Touron à Bressols

. la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 203 019,60 € pour deux prêts, l'un de type PLUS travaux d'un montant de 339 308 € sur une durée de 40 ans au taux d'intérêt actuariel de 2,35 %, l'autre de type PLAI travaux d'un montant de 168 241 € sur une durée de 40 ans au taux d'intérêt actuariel de 1,55 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;

. Précise que la Communauté de Montauban Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

Acquisition et amélioration d'un logement T3 PLUS situé cité Cassenel, rue Léon Blum à Castelsarrasin

- . la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant de 27 305 € pour un prêt PLUS travaux d'un montant de 54 610 € sur une durée de 40 ans au taux d'intérêt actuariel de 2,35 %, contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- . Précise que la commune de Castelsarrasin accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,